

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 6 mars 2012

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Maire.

Etaient présents : G. MAURIN - F. LE SOURD - JF. PATRIARCA - M. KUNG
E. MALAVALLON - E. BLONDET - JP. DUVAUX - H. FELIX-BANCHAREL
(Adjoints) - S. RANGOD - A. BOYER - D. TSHITUNGI - H. PINIER
D. FLOCH - N. DONGOIS - I. PEZZONI - S. RAVOT - A. GONZALEZ
E. IMOBERSTEG - S. ROMY - P. BARMETTLER

Absents excusés : F. PHILIPPON (procuration à F. LE SOURD) - Y. BASSET
C. FRAMMERY (procuration à A. GONZALEZ) - C. SAINTE-CROIX
J. PILS (procuration à S. RAVOT) - S. VEYRAT (procuration à
G. MAURIN) - JC. CHARLIER (procuration à P. BARMETTLER)
M. HOLTSCHI-BRUGGER (procuration à S. ROMY)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 07/02/2012
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- FINANCES 2012 : SUBVENTIONS
- BAIL EMPHYTEOTIQUE CHATEAU DE PRÉVESSIN-MOËNS : AVENANT N° 2
- MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 DU PLU : APPROBATION
- RUE CHANTEPIE : SERVITUDE
- PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE 2 POSTES ADJOINTS TECHNIQUES SAISONNIERS
- FORMATION « TENIR UN BUREAU DE VOTE » : CONVENTION REPARTITION FRAIS
- VENTES AU DEBALLAGE ORGANISEES PAR LA COMMUNE EN 2012
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 07/02/2012

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a) Urbanisme du 23/02/2012 (A. BOYER)

A. BOYER indique que la commission a examiné :

- 6 déclarations préalables : 5 ont reçu un avis favorable, des informations complémentaires ont été demandées pour la 6^{ème} ;
- 1 permis de démolir un abri de jardin : avis favorable ;
- 8 permis de construire, dont celui du CERN pour 1 bâtiment de bureaux et services : avis favorable ;
- 3 permis modificatifs : avis favorable ;
- 1 certificat d'urbanisme opérationnel : avis défavorable, la demande devant porter sur l'ensemble du tènement foncier.

D'autre part, les membres de la commission ont pris connaissance des modalités des nouvelles règles de la « surface de plancher » applicables à compter du 1^{er} mars 2012, réglementation qui remplace la SHON et la SHOB.

A. BOYER rappelle que la prochaine commission aura lieu le 22 mars à 18 heures.

b) Vie associative du 08/02/2012 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX indique que la commission a élaboré le calendrier des manifestations 2012 et s'est assurée de la participation des associations au déroulement des diverses manifestations organisées par la commune.

c) Travaux / Voirie / Environnement du 28/02/2012 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX rapporte au conseil le suivi des travaux :

➤ **travaux en cours :**

- restauration allée principale parc du château : les bouleaux ont été abattus avant la plantation de tilleuls de Crimée au printemps, les travaux d'éclairage public vont démarrer rapidement ;
- jeux parc du château et four communal : deux projets sont à l'étude afin de renforcer le parc actuel : ajout de jeux pour enfants et d'agrès sur le parcours de santé du Château et jeux supplémentaires au four communal ;
- marché à bons de commande entretien réseaux et voirie divers : des ordres de services ont été lancés pour une dizaine d'interventions par EIFFAGE d'un montant total de 22 766,53 € TTC. Les pluies intenses de décembre ont révélé un certain nombre de dysfonctionnements sur le réseau d'eaux pluviales (plusieurs inondations dues au comblement des fossés au fil du temps). Aussi, il a été décidé d'entreprendre une campagne de curage des fossés sur 17 secteurs, ces travaux représentent un montant total de 32 531,20 € TTC. L'extension des trottoirs et l'amélioration des cheminements piétons seront également effectuées dans le cadre de l'aménagement du parking de la Bretonnière ;
- rénovation éclairage public : les travaux devaient démarrer courant février mais ont été repoussés en mars suite aux mauvaises conditions climatiques ;

➤ **divers :**

- Aménagement de la promenade de la Manchette : en partenariat avec la Commune de St Genis Pouilly, le comité consultatif du CERN a été sollicité pour le financement de cette promenade (en partie sur St Genis Pouilly) ;
- Mise en place du Poste source chemin des Tattes et déploiement de la HTA et HTB : une réunion a eu lieu le 15/02/2012 avec RTE, ERDF et la CCPG au cours de laquelle quatre points ont été arrêtés : le prix de vente du terrain, l'accord de participation de ERDF et RTE sur des travaux de re-calibrage de la route du Maroc,

la définition des reprises d'enrobés suite aux interventions et passage des réseaux en bordure de voirie chemin des Tattes du Moulin. Une finition en stabilisé a été demandée afin de servir de chemin piétonnier rejoignant la voie verte.

JP. DUVAUX indique que la prochaine réunion est programmée le 27 mars.

d) Travaux / Bâtiments / Développement durable du 28/02/2012 (JF. PATRIARCA)

JF. PATRIARCA indique que les travaux dans les divers bâtiments concernent principalement des petites reprises ou finitions et rapporte au conseil les points suivants :

➤ **travaux en cours :**

- modulaires école élémentaire des Grands Chênes : le calendrier prévisionnel a été fixé :
 - étude, fabrication, préparation : mars - avril
 - pose des modules : fin avril
 - aménagement intérieur : mai - juin
 - réception : début juillet.sachant que la classe et les salles d'activités devront être opérationnelles pour la rentrée de septembre 2012 ;
- école des Grands Chênes :
 - alarme incendie : suite à l'agrandissement, un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été passé avec le cabinet CETBI pour reprendre tout le système d'alarme, y compris la centrale ;
 - appartement direction : des devis sont en attente pour une remise en état qui interviendra le plus rapidement possible ;
 - préau maternelle : le permis de construire a été déposé fin février afin de permettre une réalisation courant juillet ;
- école de la Bretonnière : l'escalier de secours posé pendant les vacances de février a été contrôlé par l'Adjudant-chef BALLAND. L'installation répond aux normes de sécurité mais quelques petites réserves d'accessibilité ayant été émises, il sera repris prochainement. Une étude a été lancée pour un agrandissement de 30 m² du préau de maternelle pour lequel un permis de construire devra être déposé ;
- four communal : suite à sa dernière visite, la commission de sécurité a demandé l'arrachage du coco des murs. La réfection a été complétée par l'application de peinture, ce qui engendrera peut-être des problèmes de résonance qui seront jugulés par des mesures adaptées si besoin ;
- classe relais : des insuffisances de chauffage sont survenues lors de la période de grand froid et le plancher de la cuisine s'est effondré : les travaux de remise en état ont eu lieu durant les vacances de février, les entreprises et les services techniques s'étant montrés très réactifs ;
- aménagement salle G. Laverrière : 2 offres d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été reçues. L'entreprise NOVADE, pour un montant de 20 150 € HT a été retenue après analyse.

JF. PATRIARCA fait remarquer qu'en raison de la période de froid intense qui vient de s'écouler, de nombreux problèmes au niveau des bâtiments ont été rencontrés, notamment à la salle polyvalente Gaston Laverrière, l'école des Grands Chênes et la classe-relais, ce qui a engendré l'intervention des équipes municipales et des travaux d'urgence de la part des entreprises pendant les vacances.

e) Information (F. LE SOURD)

F. LE SOURD indique qu'une réunion de la commission a été programmée le 22 mars, notamment pour préparer le prochain bulletin municipal et faire le point sur les moyens de développer la communication municipale, dont les bornes de distribution en libre service.

F. LE SOURD rappelle qu'une invitation de la municipalité de Lélex a été adressée aux élus pour participer à la compétition de ski du 24 mars « Le Petit Géant des Elus » et demande aux participants de s'inscrire auprès de la Directrice Générale des Services.

f) Communauté de Communes du Pays de Gex du 23/02/2012 (G. MAURIN)

G. MAURIN indique que lors du dernier conseil communautaire, le commandant de la gendarmerie locale a fait une présentation détaillée du fonctionnement et de l'organisation de la structure du Pays de Gex et a donné les résultats 2011 de son activité. L'intervention, même si elle a été longue, s'est avérée néanmoins très instructive.

HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES a projeté un diaporama du projet de construction d'école en cours à Haïti afin de prendre connaissance de l'état d'avancement des travaux. Ce chantier progressant à l'allure prévue, l'ouverture des premières classes est envisagée dès septembre. En complément de cette présentation, G. MAURIN a sollicité l'intervention d'un représentant de Segny qui a beaucoup œuvré au sein d'organisations internationales, tels le HCR, l'UNICEF, ainsi qu'en Haïti, afin de faire profiter l'auditoire de son extraordinaire expérience sur le suivi des chantiers, la protection des intervenants, etc.

Les autres points essentiels de cette réunion portaient sur :

- **Aménagement de l'espace** : à la demande du 1^{er} adjoint de Gex, M. DUNAND, le projet de liaison RD35/RD1005 a été évoqué, notamment suite à des courriers sur le haut niveau de circulation sur la RD1005. E. BLANC a insisté sur l'existence d'autres plaintes qu'il a reçues relatant ces difficultés. G. MAURIN indique que son intervention dans ce débat a eu pour objet de rappeler que :

- depuis 2007, l'augmentation du nombre d'habitants a eu des effets sur la circulation principalement autour de 5 communes : Gex, Divonne-les-Bains, Ferney-Voltaire, Saint Genis Pouilly et Prévessin-Moëns ;
- Divonne-les-Bains est en relation directe avec le canton de Vaud ; Ferney-Voltaire Prévessin-Moëns et Saint Genis Pouilly ont des points d'entrée dans le canton de Genève ; Gex, qui par sa forte croissance, génère une moyenne de 1.5 à 2 véhicules/appartement sur les routes.

Le Maire de Segny a fait part de sa grande difficulté à terminer son PLU, notamment sur la politique à adopter face à la grande surface Carrefour installée sur son territoire, car il ne dispose pas d'information sur un éventuel barreau traversant Prévessin-Moëns.

A l'issue du long débat sur ce point, E. BLANC a proposé la constitution d'un groupe de travail, coprésidé par MM. LINGLIN et MEYLAN, pour étudier à nouveau la circulation dans le Pays de Gex, sachant que les décisions prises jusqu'à présent visent à mettre en place un transport par Bus à Haut Niveau de Service selon un programme pluriannuel.

G. MAURIN indique que la situation sur la circulation globale a également été abordée : certains prétendent que trois quarts de la circulation du Pays de Gex sont de la circulation interne, ce qui est totalement faux ; les communes du « sud » ont également fait part de leurs difficultés pour atteindre Gex, ce qui lui paraît paradoxal compte-tenu de la 2 x 2 voies jusqu'à Saint-Genis Pouilly et de sa continuité via la

route n° 984, dont il a également beaucoup été question.

- **Eau et assainissement** : pour tenir compte de la nouvelle définition de la SHON, des petites modifications de tarifs ont été apportées afin de faire le calcul de la PRE ;
- **Administration générale** :

☞ *Motion en faveur du maintien des clés de répartition relatives à la Compensation financière Franco-Genevoise* : E. BLANC a exposé à l'assemblée que le Département de la Haute-Savoie a entrepris des démarches afin de modifier cette clé de répartition. G. MAURIN indique que, lors d'une précédente réunion de bureau, Jean-Paul ROUX, avait d'ores et déjà fait une note de service sur ce point, suite à son entrevue avec le sous-préfet de Gex qui lui avait annoncé une possible modification envisagée par le préfet de région. Dans ce sens, un courrier a été envoyé en novembre 2011 par le président du conseil général de la Haute-Savoie, M. Christian MONTEIL, au préfet de région, courrier dont E. BLANC a donné lecture du passage expliquant qu'un accord de principe aurait été donné par le président du conseil général de l'Ain pour un nouveau mode de répartition. G. MAURIN souligne que ce courrier n'a pas été envoyé à son homologue de l'Ain, cité dans ledit courrier.

Après diffusion plus large de ce courrier aux élus du Bureau de la CCPG, le Maire explique qu'il s'est rapproché le 13 février de M. Rachel MAZUIR, président du conseil général de l'Ain, qui a répondu n'avoir jamais donné son accord et ignorer l'existence du courrier précité. Lors de la séance publique du conseil général du même jour, une mise au point a pu être faite sur ce point. Le Maire précise que, selon les types de frontaliers retenus, y compris les fonctionnaires internationaux, la part reversée au département de l'Ain devrait même être supérieure.

G. MAURIN indique que suite à ces événements, le projet de motion a dû être quelque peu modifié : F. LE SOURD notamment a fait des propositions allant dans le sens d'un partenariat renforcé avec le Conseil Général de l'Ain, et le texte adopté exprime une approche plus consensuelle sur un sujet aussi sensible afin d'éviter la perte de 2.5 % de compensation, soit environ 5 M €.

☞ *Motion relative à la demande d'abrogation du permis de recherche M615-Gex pour le gaz de schiste* : G. MAURIN rappelle que des recherches sont en cours dans le Pays de Gex et qu'une certaine inquiétude règne sur la technique de fracturation hydraulique généralement utilisée. Une première clarification a été faite en ce qui concerne la non-utilisation de cette méthode, par contre le maintien de l'autorisation de forer à grande profondeur (jusqu'à 3 000 mètres) n'écarte pas le risque de faire communiquer des nappes d'eau, y compris celles d'eau potable. Une motion a été proposée par le maire de Chevry pour s'opposer catégoriquement à la recherche de gaz de schistes, quelle que soit la méthode utilisée.

G. MAURIN indique que la question des forages géothermiques, connexes aux gaz de schistes, a également été abordée. Il précise que ces derniers peuvent se faire jusqu'à une profondeur de 100 mètres, sans aucun contrôle des entreprises qui les effectuent, avec une simple déclaration en mairie. Une première réunion avait été organisée en sous-préfecture sur ce point où le CERN était représenté, dans un souci de préservation de ses installations souterraines. Il avait été convenu qu'une cartographie serait créée sur le Pays de Gex indiquant les installations du CERN, les ressources d'eau potable et leurs périmètres de protection ainsi que les nappes d'eau afin d'éviter les forages dans ces zones. Il s'avère que la loi française n'est pas sévère en la matière, alors qu'en Suisse la déclaration doit être validée par une autorisation. Une réunion a eu lieu le BRGM - Bureau de Recherches Géologiques

et Minières – suite à la demande de l'Agence de l'Eau Rhône Alpes de mettre en place une cartographie des zones souhaitables pour la géothermie. Il a été accepté de faire figurer sur ce document les zones à éviter exploitées par le CERN et la CCPG.

Arrivée d'E. BLONDET à 21h00.

g) Personnel (M. KUNG)

M. KUNG indique que

- des nouveaux employés communaux ont débuté au 1^{er} mars :
 - Johnny FRADIN à la police municipale ;
 - Louissette BLETON à l'accueil qui complète le mi-temps de Sophie BURGER ;
- des difficultés sont rencontrées pour le remplacement des ATSEM en arrêt maladie ;
- un recrutement surveillance cantine est toujours en cours à l'école de la Bretonnière ; un agent de surveillance de la cantine des Grands Chênes sera en congé maternité à compter du mois de mai ce qui nécessitera un nouveau recrutement.

Elle rappelle que la prochaine commission Personnel a été fixée le 15 mars à 18 heures.

h) CCAS (M. KUNG)

M. KUNG indique qu'elle assistera le 8 mars à la réunion annuelle d'examen des expulsions locatives en sous-préfecture. Elle souligne l'importante augmentation du nombre de cas qui y seront étudiés, celui-ci habituellement autour de 10-12 est passé à 40, ce qui reflète les difficultés croissantes rencontrées pour le paiement des loyers.

i) CMJ du 11/02/2012 (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON indique que le CMJ a pu visionner le film « Solidarité avec Danyi Dzobgegan » commenté par G. MAURIN qu'il remercie. Les 17 conseillers municipaux jeunes présents ont beaucoup apprécié de pouvoir visualiser l'ouvrage réalisé et ont eu beaucoup de questions à poser autour de ce projet.

j) Jeunesse du 03/03/2012 (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON indique que le skate contest a été rebaptisé le 4^{ème} Street Contest afin de regrouper l'ensemble des arts de la rue et qu'il se déroulera le 26 mai prochain. A la demande générale est instaurée une alternance de compétition de skate-board et de trottinette pour ouvrir davantage l'accès aux filles. Ces mesures ont pour objet d'attirer un plus grand nombre de participants et de rendre la manifestation plus diversifiée.

Le projet de séjour « jeunes », en collaboration avec ALFA3A commence à prendre forme : destiné à la tranche d'âge 12/15 ans, il se déroulerait du 2 au 6 juillet dans un camp à proximité de la base nautique de Seyssel.

5. FINANCES 2012 : SUBVENTIONS

Après avoir rappelé que les subventions accordées par la commune concernent les activités à caractère local et que les associations subventionnées par la CCPG ne peuvent obtenir de subvention des communes, G. MAURIN propose au conseil de délibérer sur les propositions ci-dessous, faites en commission finances du 21/02/2012 :

NOM ASSOCIATION	Proposition commission Finances	COMMENTAIRES
ACCUEIL GESSIEN	3 000,00	<i>Subvention fonctionnement</i>
ALFA3A	135 012,00	<i>Fonctionnement des 2 centres de</i>

NOM ASSOCIATION	Proposition commission Finances	COMMENTAIRES
		<i>loisirs de la commune</i>
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	170,00	<i>Subvention fonctionnement</i>
AMICALE ANIMATION TOUGIN	500,00	<i>Subvention fonctionnement</i>
AMIS DE LA RESERVE NATURELLE	150,00	<i>Subvention fonctionnement</i>
APAJH	Néant	<i>Non local</i>
APF	Néant	<i>Non local</i>
APPM	32 000,00	<i>2% de la masse salariale</i>
APICY	150,00	<i>Association des piétons et cyclistes du Pays de Gex. Accord pour aide la 1^{ère} année.</i>
ASSOCIATION DE LECTURE	5 500,00	<i>Acquisition livres et fonctionnement</i>
BANQUE ALIMENTAIRE	500,00	<i>Subvention fonctionnement</i>
CIMADE	1 000,00	<i>Subvention fonctionnement</i>
CENTRE INFORMA. ET ORIENTATION	170,00	<i>Subvention fonctionnement</i>
CROIX ROUGE (PAYS DE GEX)	900,00	<i>Subvention fonctionnement</i>
EAU VIVE	200,00	<i>Subvention fonctionnement</i>
ECOLE MUSIQUE CHEVRY-CROZET-ECHENEVEX	Néant	<i>Bourse accordée par le CCAS</i>
ECOLE DE MUSIQUE DE GEX	Néant	<i>Bourse accordée par le CCAS</i>
ECOLE DE MUSIQUE DE DIVONNE	Néant	<i>Bourse accordée par le CCAS</i>
EQUIPE ENTRAIDE PAYS GEX	300,00	<i>Subvention fonctionnement</i>
ECOLE ET QUARTIER (VERSOIX)	Néant	
FCPE COLLEGE JORAN	340,00	<i>Subvention fonctionnement</i>
FEKHARI Jonathan	Néant	<i>Pas d'action locale</i>
France ADOOT 01	Néant	<i>Non local</i>
INSTITUTION JEANNE D'ARC	Néant	
JUDO CLUB ST GENIS	Néant	
MAISON DE L'EUROPE	170,00	<i>Subvention de fonctionnement</i>
MERCREDI NEIGE (CESSY)	Néant	
PREVENTION ROUTIERE	340,00	<i>Subvention fonctionnement</i>
PROJET MONGOLIE France	Néant	<i>Pas d'action locale</i>
RESTOS DU CŒUR	2 000,00	<i>Subvention fonctionnement</i>
SOCIETE MUSICALE FERNEY	1 000,00	<i>Subvention fonctionnement</i>

D'autre part, G. MAURIN rappelle qu'à la création de l'Amicale du Personnel de Prévessin-Moëns (APPM), il a été convenu avec la municipalité que la commune verserait une subvention annuelle de 2% de la masse salariale en contrepartie d'une participation active de l'amicale à l'animation de la commune et à la recherche de financement propre.

Il indique que cette année la subvention s'élève à 32 000 € et, son montant étant supérieur à 23 000 €, doit faire l'objet d'une convention d'une durée de 1 année entre la commune et l'APPM.

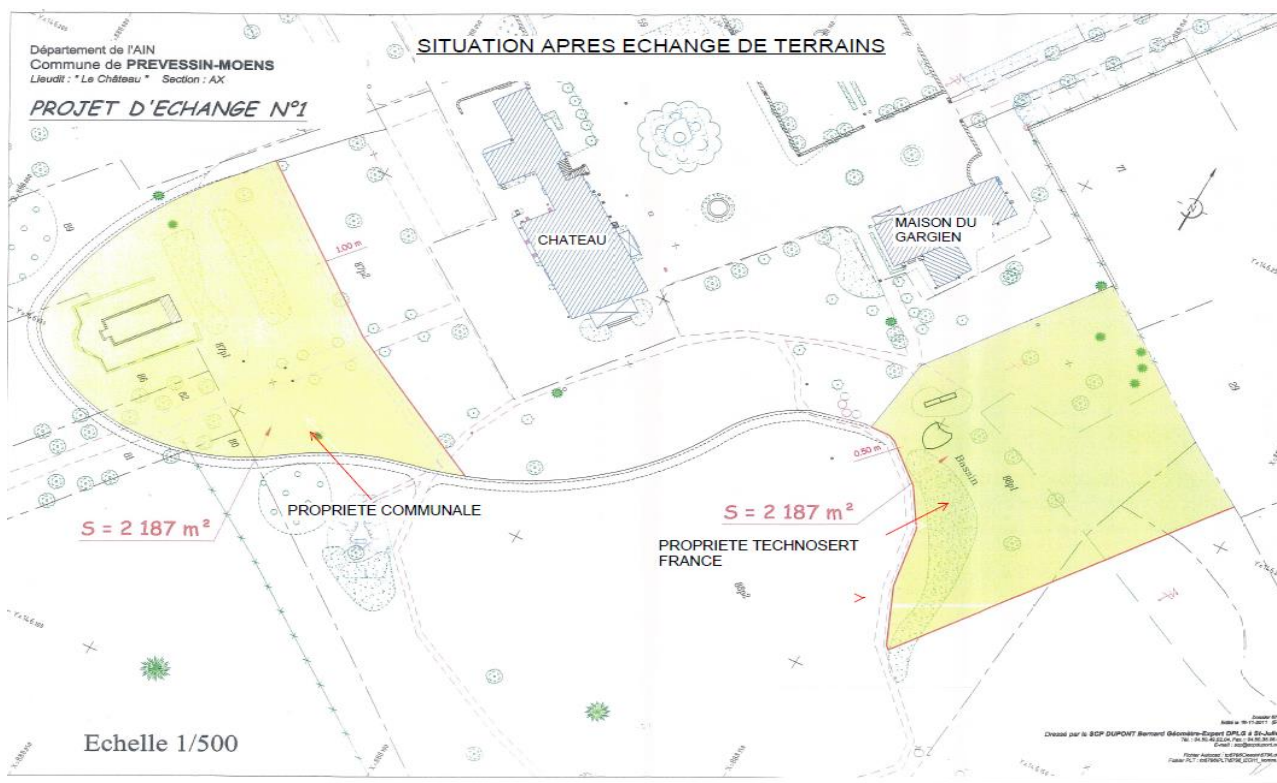
Délibération : vote oui à l'unanimité

6. BAIL EMPHYTEOTIQUE CHATEAU DE PRÉVESSIN-MOËNS : AVENANT N° 2

G. MAURIN rappelle à l'assemblée qu'un bail emphytéotique, en date du 19 juin 2003, a été signé entre la commune et la société TECHNOSERT FRANCE définissant les droits et obligations du BAILLEUR (la Commune) et du PRENEUR (TECHNOSERT FRANCE) concernant le château, englobant la serre. Un avenant a été signé le 17 décembre 2008 afin de mettre à jour certaines dispositions et clauses qui s'étaient révélées inadaptées.

G. MAURIN explique que plusieurs sollicitations ont été adressées au preneur afin de procéder à la rénovation de cette serre. Cette action n'ayant pas été suivie d'effets, il est proposé de modifier, par avenant, le périmètre du bail en réalisant un échange de terrain à surfaces égales (2 187 m²) suivant plan annexé et permettre ainsi à la commune de réhabiliter l'ancienne serre qui se situe dans un lieu de passage et qui est largement visible lors des manifestations organisées dans le parc. Cette solution a été retenue car elle s'avère la plus adaptée afin de ne pas rendre trop complexe les termes du bail.

G. MAURIN précise que le service des Domaines, dans son avis du 14 février 2012, a estimé la valeur vénale à l'euro symbolique, l'échange envisagé n'augmentant pas la valeur du patrimoine existant et propose d'autoriser le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'avenant n° 2 relatif à cet échange.



E. IMOBERSTEG souligne qu'au moment de la signature du bail, TECHNOSERT France s'était engagé à faire des travaux sur l'ensemble et rappelle qu'en 2011 F. LE SOURD avait évoqué le caractère « pharaonique » du projet concernant la réhabilitation de la serre mais que la commune avait demandé une version beaucoup plus simple qui devait être réalisée pour les Journées du Patrimoine 2011. G. MAURIN ne se rappelle pas précisément les propos de F. LE SOURD mais conteste le caractère décrit comme « pharaonique » du projet. F. LE SOURD ne pense pas avoir parlé en ces termes et propose une vérification sur l'enregistrement de la séance. Elle précise que TECHNOSERT France envisageait une rénovation assez lourde avec des reprises de maçonnerie alors que la volonté a toujours été de conserver le volume de la serre et d'accentuer plutôt son côté végétal. Les travaux engagés jusqu'à présent ont porté sur un nettoyage et une sécurisation du site, la haie existante nécessitant d'être diminuée. Elle suggère que les commissions Travaux et Culture réfléchissent à une éventuelle mise en valeur des quelques éléments intéressants par des nouvelles plantations. Elle rappelle qu'au moment de la signature du bail beaucoup d'éléments du domaine étaient noyés dans la végétation ou en ruines, et qu'il était difficile d'évaluer les travaux. Ceci dit, elle pense que c'est une bonne chose que la commune reprenne cet espace sous sa responsabilité, compte-tenu de sa localisation dans le cadre des animations communales.

G. MAURIN précise que toute la partie nettoyage et sécurisation a quand même été assumée par TECHNOSERT France.

Le Maire souligne l'intérêt complémentaire de cet échange, notamment au point de vue de l'accessibilité des promeneurs et du développement de l'éclairage public dans le parc du château.

D. TSHITUNGI fait part de la remarque qu'elle a déjà formulée au sujet de l'arbre remarquable du centre de la cour qui ne bénéficie pas d'une protection de type parafoudre ou paratonnerre et estime qu'il est dommage que rien ne soit fait pour le préserver. Le Maire répond que le classement en « arbre remarquable » a été demandé, mais qu'il a été refusé. G. MAURIN ajoute que le patrimoine forestier du parc est surveillé par un homme de l'art et suggère que la question soit abordée avec lui.

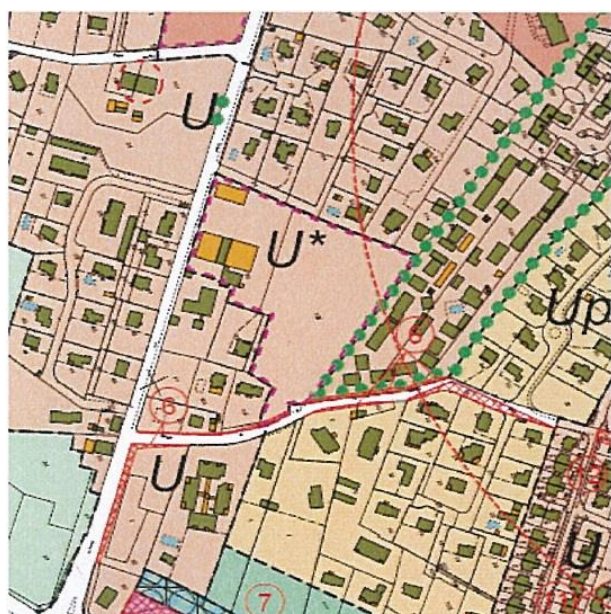
Délibération: 21 voix pour, 5 abstentions (D. FLOCH, JC. CHARLIER, M. HOLTSCHI-BRUGGER, S. ROMY, P. BARMETTLER) et 1 voix contre (E. IMOBERSTEG)

7. MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3 DU PLU : APPROBATION

Le Maire rappelle que lors de la séance de la commission Urbanisme du 13 octobre 2011, et afin de permettre la mise en œuvre d'un projet de quartier durable dans le secteur situé route de Mategnin, il a été décidé d'engager une modification simplifiée n° 3 du PLU afin d'augmenter le coefficient d'occupation des sols qui passerait de 0.30 à 0.36 et la hauteur maximale des bâtiments qui passerait de 11 à 13.2 mètres.

Il précise que ce secteur est actuellement classé en zone U* et propose, afin de ne pas modifier les dispositions réglementaires de l'ensemble des zones U, de créer un nouveau secteur intitulé Uc3* où seuls les articles 10 et 14 du règlement seront modifiés par rapport à la zone U.

Il indique qu'un avis annonçant cette modification a été diffusé dans « Le Dauphiné Libéré », « Le Progrès » et affiché en mairie et que le dossier a été mis à disposition du public du 23 janvier au 24 février 2012 et qu'aucune remarque n'a été inscrite dans le registre.



PLU en vigueur



Modifications graphiques envisagées dans le cadre de la modification simplifiée n°3 du PLU

S. ROMY s'interroge sur les justifications de cette modification et sur le bénéfice que peut en tirer la commune. Le Maire répond que cette révision permet une mutation des hangars de l'entreprise MULLER en un quartier durable. S. ROMY demande au Maire de lui expliquer pourquoi permettre un étage supplémentaire rend un programme immobilier plus durable qu'un autre. Le Maire répond que le qualificatif « durable » s'applique au quartier et que l'étage supplémentaire provient de l'augmentation du COS et précise qu'il ne s'applique que sur une partie de la zone, en bordure de la route de Mategnin. Il rappelle que ce programme se concrétise suite à la présentation à la commission Urbanisme des 3 projets élaborés, cette dernière ayant eu la possibilité d'émettre un avis, même si le choix final a été opéré par le propriétaire du terrain. La notion « durable » se matérialise au travers de la qualité de vie proposée par le projet tant au niveau de l'absence de circulation intérieure que par la proximité des transports urbains (ligne O), le COS supplémentaire se rapprochant de celui pratiqué dans ce type de zones.

S. ROMY constate que la commission Urbanisme n'a pas jugé qu'une hauteur de bâtiment de 13.2 mètres puisse gêner la quarantaine d'habitations existantes dans le voisinage du programme. Le Maire répond que d'autres constructions font cette hauteur dans le secteur, telles le Grand Pré. D'autre part, il insiste sur le fait que la partie « haute » est concentrée le long de la route de Mategnin et que les parties plus basses longent les villas côté Moëns.

I. PEZZONI demande si l'intérêt de densifier est lié à la présence de la ligne de bus, ce que confirme le Maire, la densification devant se dérouler à proximité de sites bien équipés afin d'éviter le « mitage urbain ». Il ajoute que la commission Urbanisme a travaillé sur ce projet depuis plus de 6 mois pour aboutir à cette proposition et que la surdensification existe déjà, notamment pour les programmes de logements aidés et BBC.

G. MAURIN souligne que, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, il est nécessaire de justifier de la proximité des transports publics, ce qui est présentement le cas.

P. BARMETTLER a pris note qu'aucune remarque n'a été portée au registre d'enquête publique mais fait remarquer que peu de communication sur sa tenue a été faite, même si la procédure a été respectée. Le Maire répond que toute la publicité légale a été faite, que ce soit dans la presse ou par voie d'affichage, et que ce point a été rapporté à plusieurs reprises au conseil municipal lors des comptes-rendus de commission d'Urbanisme. P. BARMETTLER pense qu'il aurait été plus indiqué de faire paraître l'avis dans le Pays Gessien que dans les journaux précités pour qu'il soit lu, ce qui n'apparaît pas aussi évident que cela pour le Maire.

D. FLOCH fait remarquer que la minorité est représentée au sein de la commission Urbanisme et que, même si elle n'a pas été particulièrement assidue au cours des 6 derniers mois, elle a entendu des commentaires concernant ce projet et suggère une participation plus active de la minorité aux réunions. P. BARMETTLER pense que la séance à laquelle assistait JC. CHARLIER a laissé quelques traces dans l'esprit des membres de la commission, ce que confirme la Maire qui ajoute qu'aucun manquement n'est à déplorer au niveau de l'information du public, même s'il est difficile de communiquer sur ce genre de points.

Délibération : 22 voix pour, 3 abstentions (E. IMOBERSTEG, M. HOLTSCHI-BRUGGER, S. ROMY) et 2 voix contre (JC. CHARLIER, P. BARMETTLER)

8. RUE CHANTEPIE : SERVITUDE

Le Maire rappelle que, par délibération du 26 avril 2011, le conseil municipal a accepté les cessions gratuites des terrains cadastrés :

- section AY 48 (1003 m²), AY 50 (78 m²), AY 53 (75 m²), et AY 56 (123 m²) y compris les réseaux d'éclairage public et d'eaux pluviales correspondant à la voirie de la rue Chantepie ;
- section AY 46 (1909 m²) et AY 59 (100 m²) correspondant à la piste cyclable réalisée le long de la route de St Genis.

Il explique que ces parcelles étant traversées en tréfonds par diverses canalisations, notamment d'eaux potables, d'eaux usées, gaz, télécom, etc., il convient de constituer des servitudes de passage de canalisations et réseaux divers au profit des parcelles constituant la copropriété « Côté Parc ».

Il précise que ces servitudes s'appliqueront sur les réseaux existants et non sur l'autorisation d'accepter le passage de réseaux supplémentaires et propose au conseil de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié constituant ladite servitude.

Délibération : vote oui à l'unanimité

9. PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE 2 POSTES ADJOINTS TECHNIQUES SAISONNIERS

Le Maire propose, comme les années précédentes, de renforcer momentanément les équipes techniques par la création chaque année de 2 postes saisonniers à temps plein du 1^{er} avril au 30 septembre en raison du surcroît de travail constaté à cette période et de l'organisation croissante de manifestations sur le territoire communal. Il précise que ces emplois seront pourvus uniquement en fonction des nécessités du service et feront bénéficier le service d'une certaine souplesse, notamment en permettant aux agents titulaires de prendre leurs vacances.

Délibération : vote oui à l'unanimité

10. FORMATION « TENIR UN BUREAU DE VOTE » : CONVENTION REPARTITION FRAIS

Le Maire expose au conseil que l'organisation des prochaines élections a été confiée à du personnel récemment affecté à cette tâche et que la commune a sollicité la société Groupe Territorial afin d'organiser une formation INTRA sur le thème « Tenir un bureau de vote » prévue le 19 mars prochain en mairie.

Il explique que, compte tenu du coût de la formation et du nombre de places disponibles, les communes de Ferney-Voltaire, Ornex, Thoiry et Divonne-les-Bains ont été contactées et ont confirmé que des agents de leurs collectivités souhaitaient également participer à cette journée.

Il précise que la facture unique étant adressée à la commune, il est donc nécessaire d'établir une convention relative à la répartition des dépenses proportionnellement au nombre de participants par commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité

11. VENTES AU DEBALLAGE ORGANISEES PAR LA COMMUNE EN 2012

Le Maire propose au conseil, comme chaque année, d'autoriser les responsables des commissions « Finances - Vie Economique » et « Animations communales - Vie associative et sportive » à organiser une vente au déballage dans le cadre du vide grenier du 9 septembre prochain sur l'esplanade de la Mairie et du marché de Noël du 25 novembre à la salle polyvalente Gaston Laverrière.

Délibération : vote oui à l'unanimité

12. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

☒ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : non-exercice DPU sur les ventes suivantes :

BIEN			DATE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	DE LA SIGNATURE
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178 et 179	247 Chemin de Pré de Planche	14/02/12
Terrain bâti	Section BL n° 83	613 Route des Alpes	14/02/12
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178 et 179	247 Chemin de Pré de Planche	14/02/12
Terrain bâti	Section BA n° 137	568 Route de Vésegnin	14/02/12

☒ Fourniture et pose robinets électroniques cantine des Grands Chênes : marché du 27/01/2012 avec l'entreprise BENOIT GUYOT d'un montant de 7 748.02 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

☒ Achat micros sans fils pour salle du conseil municipal : marché du 03/02/2012 avec CACTUS PRODUCTION d'un montant de 14 976.24 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

☒ Terrassement et travaux réseaux eaux usées et pluviales extension école élémentaire des Grands Chênes : marché du 06/02/2012 avec FAMY SAS d'un montant de 9 456.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

☒ Réfection des murs du four communal : marché du 10/02/2012 avec l'entreprise BONGLET d'un montant de 6 098.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

☒ Plantes pour espaces verts centre ville - Chapeaurouge - Colombier - route de Ferney : marché du 14/02/2012 avec l'EURL JURA MONT BLANC d'un montant de 5 604.30€ HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

13. DIVERS

Le Maire annonce que la commune a fait l'acquisition de 2 vélos électriques pour les petits déplacements du personnel communal.

La séance a été levée à 22h00

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 3 avril 2012